

Termes de référence pour le Groupe de Supervision Prolinnova (POG)

Convenus par les participants à l'atelier international Prolinnova le 12 mars 2004 à Yirgalem, en Éthiopie.

Révisés par le POG le 12 mars 2006 à Siem Riep, Cambodge

Révisés par le POG le 12 novembre 2006 à New Delhi, Inde

Révisés par le POG le 24 mars 2007 à Toubab Dialaw, Sénégal

Révisés par le POG le 30 mars 2008 à Tamale, Ghana

Révisés par le POG le 7 mai 2009 à Katmandu, Népal

Révisés par le POG le 24 août 2009 à Nairobi, Kenya

Révisés par le POG le 11 mars 2012 à Bamako, Mali

Révisés par le POG le 11 mai 2014 à Phnom Penh, Cambodge

Révisés par le POG le 14 mai 2017 à Tamale, Ghana

Révisés par le POG le 8 avril 2020, réunion Zoom

Note : Le réseau international Prolinnova est dans une phase de transition au cours de laquelle des plateformes sous-régionales sont formées par des plateformes pays en Afrique et des efforts sont faits pour transférer les responsabilités de la coordination des activités du réseau en Afrique de l'ancien Secrétariat international aux coordinateurs sous-régionaux (CSRs). Certaines responsabilités seront progressivement transférées par le POG aux organes de gouvernance sous-régionaux qui doivent être mis en place en Afrique par les taskforces sous-régionales et les CSRs.

Objectif du POG : assurer l'efficacité du réseau international Prolinnova ainsi que la transparence et la responsabilité envers ses partenaires et donateurs au niveau national.

Responsabilités :

- fournir une orientation générale à Prolinnova concernant les questions et orientations majeures, y compris les nouveaux domaines d'activité et la restructuration du réseau
- assurer la supervision de Prolinnova du point de vue des plateformes pays/régionales et des donateurs
- développer la stratégie, les politiques et les principes de Prolinnova en consultation avec les plateformes pays (PPs) et les plateformes (sous-)régionales (PSRs/PRs) et faciliter la révision au fil du temps
- superviser l'adhésion des PSRs/PRs, des PPs et de l'équipe internationale d'appui (IST) de Prolinnova à la stratégie, aux politiques et aux principes convenus
- superviser le fonctionnement du réseau international, y compris sa gestion financière
- d'arbitrer les conflits entre les PSRs/PRs, les PPs et l'IST, ainsi que les conflits entre ces derniers et les donateurs¹ (Note : Ceci devra être révisé si et quand des groupes de gouvernance régionaux seront formés)
- s'assurer que des moyens adéquats de suivi et d'évaluation sont appliqués pour sauvegarder l'intégrité de Prolinnova
- veiller à ce que le dialogue politique et les activités de plaidoyer soient menées efficacement au niveau international.

Exemples de domaines dans lesquels des politiques et des principes pourraient être convenus :

- les critères et la procédure d'inclusion de nouveaux partenaires (PPs)
- règles et sanctions dans le cadre du partenariat
- les moyens de garantir l'ouverture des partenaires pour qu'ils expriment leurs préoccupations concernant le fonctionnement des autres partenaires, y compris l'IST et le Point Focal au Nord²
- les moyens de prendre en compte les différences et de gérer les conflits
- les mécanismes de transparence et de responsabilité financières
- les sources à partir desquelles les fonds peuvent être mobilisés (types d'organisations dont les fonds seront acceptés)
- les questions et normes éthiques en matière de recherche et de développement participatifs (code de pratique)
- la garantie d'une reconnaissance équitable des contributions des partenaires, en tenant compte des droits de propriété intellectuelle.

¹ L'arbitrage des conflits entre les programmes nationaux relèvera de la responsabilité de l'IST et des CRS/taskforces.

² Depuis mai 2019, le Point Focal au Nord est l'Association pour l'Agriculture et l'Écologie (Agrecol), basée en Allemagne.

Considérations :

- Pour des raisons de coût, une grande partie de la communication de cette structure de gouvernance doit se faire de manière virtuelle.
- Le désir de transparence et de responsabilité doit être mis en balance avec les coûts requis pour une surveillance très étroite.
- Il est nécessaire de trouver un équilibre entre les procédures de prise de décision et les mécanismes de contrôle formels et éventuellement longs et l'agilité et la flexibilité de saisir les opportunités pour faire avancer l'agenda de Prolinnova.
- Dans le cadre de discussions et de prises de décisions essentiellement à distance, les grands groupes sont peu maniables.
- Dès le départ, Prolinnova a été envisagé comme un réseau ouvert cherchant à inclure des partenaires dans autant de parties du monde que possible. Par conséquent, le nombre de partenaires est susceptible d'augmenter, et le mécanisme de gouvernance devra être revu périodiquement par un groupe plus large de partenaires.
- Les membres du groupe de gouvernance devraient inclure une expertise externe et une "neutralité" (c'est-à-dire des personnes indépendantes qui ne sont pas directement impliquées dans les activités financées par Prolinnova) mais devraient également inclure les perspectives des partenaires directement impliqués.

Composition :

Le POG sera composé de neuf (09) personnes :

- 4 membres indépendants, dont au moins un apportant la perspective des organisations paysannes
- 4 membres des plateformes pays/(sous-)régionales (1 de l'Amérique latine, 1 de la région Asie-Pacifique, 1 de l'Afrique orientale et australe et 1 de l'Afrique occidentale et centrale)
- 1 membre de l'IST³.

Un secrétaire du POG (membre *ex-officio*) de l'IST assure le secrétariat et le soutien organisationnel.

Les membres du POG ont un mandat de deux ans, du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. L'adhésion de chaque membre indépendant peut être renouvelée pour un second mandat de deux ans. Un membre d'une plateforme pays/(sous-)régionale ne peut exercer qu'un seul mandat ; une personne d'une autre plateforme de la (sous-)région occupera alors le siège. Le membre de l'IST change tous les deux ans par rotation. L'IST désignera le membre *ex-officio* pour servir de secrétaire.

Les membres du POG éliront deux co-présidents pour un mandat de deux ans. Un coprésident peut être réélu pour un mandat supplémentaire. Lors de l'élection ou de la réélection des coprésidents, on veillera à assurer un certain degré de continuité, c'est-à-dire que l'on évitera autant que possible de remplacer les deux coprésidents en même temps.

Les membres indépendants du POG agissent à titre personnel, en tant que personnes expérimentées engagées dans les objectifs de Prolinnova – mais, idéalement, ils agiront avec le soutien de leurs organisations. Les membres du POG issus des PP ne représentent pas leur institution ou leur PP particulier mais plutôt tous les PP de leur région, et apportent les perspectives de cette région au POG. Le représentant de l'IST apporte les perspectives de tous les membres de l'IST. Les membres indépendants ne sont pas liés à des régions géographiques spécifiques.

Le quorum sera de plus de 50% des membres. Dans la configuration actuelle, cela signifie que le quorum est atteint lorsque cinq des neuf membres élus (ou leurs suppléants approuvés – voir ci-dessous) assistent à la réunion.

Au moins une fois tous les deux ans, les responsabilités, la structure, la composition et le fonctionnement du POG seront examinés lors de l'Atelier International des Partenaires (IPW). Les mécanismes de sélection/élection des membres du POG peuvent être ajustés à cette occasion.

³ En novembre 2020, les membres de l'IST sont : Chessa Wettasinha, Royal Tropical Institute (KIT), Pays-Bas ; Ann Waters-Bayer & Fanos Mekonnen, Agrecol Association for AgriCulture & Ecology, Allemagne (Point Focal au Nord du réseau Prolinnova) ; Brigid Letty, institut des ressources naturelles (INR), Afrique du Sud ; Annie Secretario, Institut international de reconstruction rurale (IIRR), Philippines ; les coordinateurs sous-régionaux pour l'Afrique orientale et australe et pour l'Afrique occidentale et centrale (Jacob Wanyama et Abdel Ali, respectivement) et le coordinateur régional pour l'Asie, Sharad Rai. Cette composition changera au cours de la régionalisation du réseau.

Les membres du POG ne recevront aucune rémunération pour leurs services, mais – dans la mesure du possible, en fonction du budget disponible – les frais de participation à l'IPW, lors d'une réunion en face à face du POG, seront couverts.

Critères de sélection des membres du POG :

- un engagement en faveur de la recherche et du développement (R&D) participatifs afin de promouvoir les processus d'innovation locale en matière d'agriculture écologique et de gestion des ressources naturelles et d'institutionnaliser cette approche
- une expérience en matière de R&D participative dans le domaine de l'agriculture écologique et de la gestion des ressources naturelles
- désireux et capable de consacrer du temps et de la réflexion à l'orientation de Prolinnova
- accès à de bons moyens de communication électronique
- capables de bien communiquer en anglais (car il n'y a pas de fonds disponibles pour la traduction).
- dans le cas des membres de la plateforme pays/(sous-)régionale, une participation active à la plateforme
- idéalement, expérience dans la facilitation de plateformes ou de partenariats multipartites
- idéalement, expérience dans la mobilisation de ressources pour des projets et programmes de R&D.

Le niveau maximal de diversité sera recherché en termes de sexe, de base géographique et d'origine institutionnelle des membres du POG.

Procédure de sélection des membres du POG :

1. Sélection des membres des plateformes nationales : Actuellement (depuis avril 2017), les quatre sièges des PPs au sein du POG sont attribués à quatre régions : Asie & Pacifique, Afrique orientale & australe, Afrique occidentale & centrale et Amérique latine. Le POG peut réviser l'attribution des sièges à l'avenir.

Seuls les PPs définis par le POG comme étant "actifs" (voir Guidelines #8) sont éligibles pour nommer et voter pour les membres du POG. Les PPs de chaque région organiseront leur propre procédure de sélection/élection d'une personne pour les représenter au sein du POG. Cette procédure sera facilitée par le coordinateur de chacune des quatre régions.

Les PPs actifs sont actuellement ceux de l'Afrique du Sud, du Bénin, de la Bolivie, du Burkina Faso, du Cambodge, du Cameroun, de l'Ethiopie, du Ghana, de l'Inde du Sud, du Kenya, du Mali, du Mozambique, du Népal, du Pérou, des Philippines, du Sénégal, du Soudan, de la Tanzanie, du Timor Leste, de l'Ouganda, du Royaume-Uni et du Zimbabwe. Pour pouvoir prétendre à un siège au sein du POG, une région doit comprendre au moins deux PPs actifs. S'il n'y a qu'un seul PP actif dans une région, le POG décidera quel membre du POG d'une autre région représentera également ce PP.

2. Sélection d'un membre de l'IST : Les institutions membres de l'IST peuvent désigner un nombre quelconque de personnes de l'IST, avec une justification pour chaque nomination. Le secrétaire du POG compilera toutes les nominations et les justifications et enverra la liste à tous les membres de l'IST. A partir de cette liste, chaque institution membre classera les candidats, avec 1 comme premier rang. Le secrétaire du POG compilera les classements des institutions membres pour établir un classement général des candidats et demandera au candidat le mieux classé de rejoindre le POG. S'il refuse, la personne suivante sur la liste sera invitée.

3. Sélection de membres indépendants : Les PPs et l'IST peuvent nommer un nombre quelconque de personnes, en justifiant chaque nomination. Le secrétaire du POG compilera toutes les nominations et les justifications et enverra la liste à tous les PPs et à l'IST. A partir de cette liste, chaque PP classera les candidats, avec 1 comme premier rang ; une liste de classement par PP sera soumise. Chaque institution membre de l'IST classera les candidats et le classement combiné de toutes les institutions membres constituera la liste de classement unique soumise par l'IST ; c'est-à-dire que le vote de l'IST dans son ensemble aura un poids équivalent au vote d'un PP. Le secrétaire des POG compilera les classements des PPs et de l'IST en un classement général des candidats. Il invitera les personnes les mieux classées à rejoindre le POG. Si une personne refuse, le secrétaire des POG invitera la personne suivante dans la liste de classement.

Lors de la nomination des candidats en tant que membres indépendants, il faut essayer d'inclure :

- des personnes issues d'organisations donatrices
- des personnes issues de systèmes nationaux de recherche agricole, de forums de R&D sous-régionaux ou régionaux, ou d'organisations internationales ayant une formation et une expérience dans l'institutionnalisation d'approches participatives
- des personnes issues d'une ONG ayant une formation et une expérience similaires
- des personnes qui ne sont peut-être plus attachées à ces institutions (par exemple, elles sont à la retraite) mais qui ont une grande expérience et une grande influence.

L'auteur de la nomination ou le secrétaire du POG doit demander aux candidats s'ils acceptent la nomination, avant que leurs noms ne soient diffusés pour le processus d'élection.

Procédures de remplacement temporaire des membres du POG qui ne peuvent pas assister aux réunions:

Il est attendu des membres du POG qu'ils participent en personne à la réunion annuelle du POG au moment de l'IPW et qu'ils participent également à l'IPW il-même afin de renforcer l'engagement avec les partenaires du réseau. Si, dans des cas exceptionnels, un membre d'un PP ou de l'IST se trouve dans l'impossibilité d'assister à une réunion particulière du POG, il peut proposer une autre personne de la région / de l'IST et demander aux membres de ce groupe (tous les coordinateurs de PP dans la région en question, ou tous les membres de l'IST, respectivement) si quelqu'un s'y oppose. Si aucune objection n'est reçue un mois avant la réunion, la personne proposée comme remplaçante sera considérée comme membre du POG et fera partie du quorum pour cette réunion particulière, avec des droits de décision. En cas d'objection, la personne proposée comme suppléant n'assistera pas à la réunion.

Avant la réunion, le membre du POG informera le substitut, qui consultera les partenaires de la région concernée.

Les membres indépendants du POG qui ne peuvent pas assister en personne à une réunion ne peuvent pas nommer de substituts.

Si un membre ne peut pas assister en personne à une réunion du POG mais souhaite y participer par téléphone, vidéo ou Skype, cette participation virtuelle – si elle est possible – sera considérée comme une participation "réelle" à la réunion. Si un membre du POG communique directement de cette manière au cours de la réunion du POG et/ou apporte sa contribution par écrit avant la réunion, un substitut peut toujours assister à la réunion. Toutefois, en ce qui concerne le(s) point(s) spécifique(s) discuté(s) lors de la communication par téléphone, vidéo ou Skype, seul le membre du POG peut contribuer à la prise de décision. Le substitut n'aura pas le droit de vote sur ces points.

Procédures de remplacement complet des membres du POG :

Lorsqu'un membre n'est plus en mesure ou ne souhaite plus siéger au sein du POG, le POG prend des mesures pour le remplacer. Tout d'abord, il invitera en tant que membre du POG la personne qui était le "suivant" de l'élection la plus récente pour ce siège au POG. Si, pour des raisons valables, les membres du POG ne sont pas d'accord avec le remplacement automatique par la personne suivante, ils peuvent demander au secrétaire du POG de procéder à une nouvelle élection pour pourvoir ce siège au POG.

Le remplacement doit être annoncé dans les trois mois suivant la date à laquelle le membre du POG n'est plus capable ou désireux de continuer. Les raisons pour lesquelles le POG cherche à remplacer un membre peuvent être les suivantes : ne pas participer à une réunion physiquement ou virtuellement ou ne pas faire de contributions écrites, sans justification ; et/ou ne pas répondre continuellement à la correspondance du POG adressée au membre. Un avertissement sera donné en cas de non-participation à une réunion sans justification et/ou de manque de communication, avant que le POG ne prenne une décision finale concernant le remplacement.

Orientation des nouveaux membres du POG :

Les membres sortants des PPs et de l'IST sont chargés de soutenir les nouveaux membres du POG de leurs circonscriptions respectives en les informant (en les remettant) et en les encadrant. Dans le cas de nouveaux membres indépendants, les co-présidents et le secrétaire du POG fourniront une brève orientation.

Mise en œuvre des activités du POG :

Au moins une réunion formelle en face-à-face du POG aura lieu chaque année au moment de l'IPW. Une deuxième réunion en face à face d'au moins certains membres du POG peut être organisée lorsque cela est possible, par exemple lorsque plusieurs d'entre eux se trouvent au même endroit pour une autre raison, par exemple pour assister à une conférence internationale. Si le groupe participant à une telle réunion est inférieur au quorum et parvient à une décision préliminaire, celle-ci sera diffusée à tous les autres membres du POG pour examen. La décision peut être approuvée par courrier électronique si au moins cinq membres sont d'accord, c'est-à-dire la majorité de l'ensemble du groupe.

Entre les réunions, les membres du POG communiquent par courrier électronique, par messagerie vocale (par exemple, Skype) ou par téléphone/vidéoconférence. Les membres du POG déterminent la fréquence des réunions (en face à face ou virtuelles).

Les décisions du groupe peuvent être prises lors des réunions en face à face ou virtuelles, ainsi que par courrier électronique.

Les co-présidents, en consultation avec le secrétaire du POG, programmeront la réunion annuelle du POG et les réunions virtuelles (Skype, vidéo, téléphone) avec un préavis suffisant pour permettre une planification adéquate de la participation de tous les membres du POG. Les réunions virtuelles doivent être annoncées au moins deux semaines à l'avance.

Les membres du POG issus des PPs et de l'IST sont censés

- se tenir informés de ce qui se passe dans leur région / IST
- consulter les PPs de leur région / les membres de l'IST au sujet de leurs préoccupations et les inscrire à l'ordre du jour du groupe des présidents
- être en mesure de présenter clairement au POG les questions soulevées dans la région / IST
- contribuer au bon fonctionnement et au bien-être de Prolinnova
- faire remonter les résultats des discussions du POG aux PPs de leur région / membres de l'IST
- aider l'IST ou – dans le cas de l'Afrique, les CSRs et les taskforces – à informer et conseiller les groupes qui souhaitent créer de nouveaux PP dans la région.

En outre, tout partenaire d'une PP ou de l'IST peut soulever des questions auprès du POG en les transmettant aux membres du POG ou au secrétaire du POG, qui les transmettra aux co-présidents du POG. Les co-présidents veilleront à ce que ces questions figurent à l'ordre du jour de la prochaine réunion du POG (en face à face ou virtuelle) ou les soumettront à une discussion par courriel au sein du POG.

Les membres du POG issus des PPs peuvent également saisir des opportunités (telles que la participation de plusieurs partenaires Prolinnova à une autre réunion régionale) pour organiser des réunions de partenaires dans leurs régions respectives. Ils communiqueront à l'IST toute décision prise lors de ces réunions.

Compte rendu des réunions du POG :

Les comptes rendus détaillés des réunions du POG ne seront pas communiqués en dehors du POG, des CSRs et des autres membres de l'IST, afin de respecter les normes de confidentialité. Le projet de procès-verbal sera envoyé aux membres du POG et aux substituts qui ont participé à la réunion, afin qu'ils vérifient la véracité du procès-verbal. La version finale du compte-rendu sera envoyée à tous les membres du POG pour information. Les points de décision clés seront partagés oralement avec les PPs au cours de l'IPW et seront diffusés sous forme écrite à tous les PPs par e-mail.

En plus du retour d'information verbal du POG au IPW, lors d'un IPW sur deux, le POG organisera une interaction plus substantielle avec les PPs, sous la forme d'un point plus important de l'ordre du jour animé par les membres du POG, impliquant un examen des processus de gouvernance et de prise de décision et une discussion sur les décisions clés à prendre.

Sous-comités :

Des sous-comités peuvent être créés afin de permettre aux membres du POG de s'engager davantage sur des thèmes pour lesquels ils ont des compétences et des intérêts spécifiques et de donner des conseils aux

IST/CSRs et au POG sur des questions connexes. Ceux-ci seront composés d'une ou plusieurs personnes de référence sur les thèmes identifiés par le POG. Chaque fois qu'une nouvelle question se pose, le POG peut identifier un ou plusieurs membres ayant l'expertise et l'intérêt nécessaires pour servir de personne(s) de contact pour cette question. Si le besoin s'en fait sentir, d'autres membres peuvent être ajoutés.

Les sous-comités sont censés

- maintenir une vue d'ensemble des activités de Prolinnova dans le cadre de ce thème
- apporter des informations pertinentes dans les discussions du POG
- mettre en évidence les questions clés ou les points de décision qui peuvent être nécessaires au niveau du POG
- assurer la coordination avec les personnes de contact concernées au sein de l'IST
- répondre aux communications pertinentes provenant du réseau au POG
- fournir un soutien consultatif au réseau Prolinnova, si possible.

Appui (secrétaire du POG) :

Dans la mesure de ses capacités, l'IST fournira un appui en matière de secrétariat et d'organisation au POG afin qu'il puisse fonctionner correctement. Ce travail sera rémunéré dans la mesure où le financement externe le permet (par exemple, en incluant des lignes pour le travail de l'IST dans les budgets des projets). En d'autres termes, ce travail peut parfois être entièrement ou partiellement bénévole.

Le secrétaire du POG sera chargé de coordonner les procédures d'élection telles que décrites ci-dessus. Le secrétaire fournira aux nouveaux membres du POG des informations de base sur Prolinnova, par exemple les termes de référence du POG, une fiche d'information de 4 pages, le rapport annuel le plus récent, et la liste des contacts (noms et adresses e-mail) pour les PPs, les taskforces (sous-)régionales, les coordinateurs (sous-)régionaux et l'IST.

Dans la mesure du possible, le secrétaire du POG diffusera les informations concernant certains points de l'ordre du jour sous forme électronique avant la réunion du POG. Dans l'ordre du jour, l'objectif de chaque point sera indiqué. Au cours de la réunion, des informations supplémentaires pourront être fournies sous forme imprimée, si nécessaire.